ITW Performance Polymers

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
FLEXANE PRIMER FL-10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit FLEXANE PRIMER FL-10

Numéro du produit 15980 DE

UFI UFI: FN70-W07U-T00T-P4YE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Apprêt.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

ITW Performance Polymers
Bay 150
Shannon Industrial Estate
Co. Clare
Ireland
V14 DF82
353(61)771500
353(61)471285
customerservice.shannon@itwpp.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44(0)1235 239 670 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Flam. Liq. 2 - H225

Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Repr. 2 - H361d STOT SE 3 - H335, H336 STOT RE 2 - H373

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement Danger

FLEXANE PRIMER FL-10

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

Contient

MÉTHYLISOBUTYLCÉTONE, PROPANE-2-OL, TOLUÈNE

Mentions de mise en garde supplémentaires

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.
P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

FLEXANE PRIMER FL-10

MÉTHYLISOBUTYLCÉTONE **30-60%**

Numéro CAS: 108-10-1 Numéro CE: 203-550-1

Classification
Flam. Liq. 2 - H225
Acute Tox. 4 - H332
Eye Irrit. 2 - H319
STOT SE 3 - H335

PROPAN-2-OL **10-30%**

Numéro CAS: 67-63-0 Numéro CE: 200-661-7

Classification
Flam. Liq. 2 - H225
Eye Irrit. 2 - H319
STOT SE 3 - H336

TOLUÈNE **10-30%**

Numéro CAS: 108-88-3 Numéro CE: 203-625-9

Classification
Flam. Liq. 2 - H225
Skin Irrit. 2 - H315
Repr. 2 - H361d
STOT SE 3 - H336
STOT RE 2 - H373
Asp. Tox. 1 - H304

éthanol **1-5%**

Numéro CAS: 64-17-5 Numéro CE: 200-578-6

Classification
Flam. Liq. 2 - H225

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Montrer cette fiche de donnees de securite au medecin en consultation

Inhalation Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Ingestion Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Consulter un médecin immédiatement.

Contact cutané Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

FLEXANE PRIMER FL-10

Contact oculaire Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO_2). Agents chimiques en poudre.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Facilement inflammable Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Se placer avec le dos contre le vent pour éviter les fumées. Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Prévenir tout le monde des dangers potentiels et évacuer si nécessaire. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Éviter l'inhalation d'aérosols et le contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec du sable ou tout autre absorbant inerte. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

FLEXANE PRIMER FL-10

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Les citernes et autres conteneurs doivent être mis à la terre. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

MÉTHYLISOBUTYLCÉTONE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 50 ppm 205 mg/m³
Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

PROPAN-2-OL

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 400 ppm 980 mg/m³

TOLUÈNE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 100 ppm 375 mg/m³
Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 150 ppm 550 mg/m³

éthanol

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 1000 ppm 1900 mg/m³
Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 5000 ppm 9500 mg/m³
VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Commentaires sur les composants WEL = Workplace Exposure Limits

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection

Contrôles techniques appropriés Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

FLEXANE PRIMER FL-10

Protection des mains	Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc ou plastique. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures.
Autre protection de la peau et du corps	Porter une combinaison de protection chimique.
Mesures d'hygiène	Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Changer les vêtements de travail quotidiennement en quittant le poste de travail.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être basé sur les niveaux d'exposition, les dangers du produit et les limites d'utilisation en sécurité de l'appareil sélectionné. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz, type A2. Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Bleu.
Odeur	Solvant.
pH	pH (solution concentrée): 7 @ 20 ºC
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	90.5°C @
Point d'éclair	12.8°C
Taux d'évaporation	>1 (butyl acetate =1)
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 1.3 Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 8.0
Pression de vapeur	13 mmHg @ °C
Densité de vapeur	>1
Densité relative	0.8 @ 20 ºC°C
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

Volatilité	80

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Acides. Oxydants puissants. Amines.

10.2. Stabilité chimique

FLEXANE PRIMER FL-10

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Non disponible.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Eviter le contact avec les matières suivantes: Acides forts. Bases - inorganiques. Bases - organiques. Oxydants puissants. Amines.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Un feu ou une haute température créé : Oxydes d'azote (NOx). Oxydes des substances suivantes: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Vapeurs/gaz/fumées de : Ammoniac ou amines.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm) 11 250,0

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 27,5

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 3,75

Inhalation Nocif par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Le produit contient des solvants organiques. Une surexposition peut déprimer le système nerveux central, entraînant des vertiges et une intoxication.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication.

Contact cutané Nocif par contact avec la peau. Irritant pour la peau. Le produit a un effet de délipidation de la peau. Peut provoquer un eczéma de contact allergique. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire sévère.

Dangers chroniques et aigus pour la santé Un contact prolongé ou répété avec des solvants sur une longue période peut conduire à des problèmes de santé permanents.

Organes cibles Système nerveux central Reins Foie Système respiratoire, poumons Peau

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité EC50/48h/Daphnia = 1550 mg/l

12.1. Toxicité

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE_{50}, 48 hours: MIBK 24h EC-50 1150 mg/l mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

FLEXANE PRIMER FL-10

Persistance et dégradabilité MIBK - BOD-5=1.94-2.06goxygen/g

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

Classe déchet 08 04 99

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Aucune autre information connue.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1993

N° ONU (IMDG) 1993

N° ONU (ICAO) 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (TOLUENE, ISOBUTYL METHYL KETONE)

Nom d'expédition (IMDG) FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (TOLUENE, ISOBUTYL METHYL KETONE)

Nom d'expédition (ICAO) FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (TOLUENE, ISOBUTYL METHYL KETONE)

Nom d'expédition (ADN) FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (TOLUENE, ISOBUTYL METHYL KETONE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 3

Etiquette ADR/RID 3

Classe IMDG 3

Classe/division ICAO 3

Etiquettes de transport

FLEXANE PRIMER FL-10

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
Groupe d'emballage (IMDG)	II
Groupe d'emballage (ICAO)	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-E, S-E
Code de consignes d'intervention d'urgence	3YE
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	33

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Aucune information requise.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision	10/03/2021
Révision	12
Remplace la date	03/04/2018
Mentions de danger dans leur intégralité	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H361d Susceptible de nuire au fœtus. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

FLEXANE PRIMER FL-10

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.